

BUDGET 2017 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

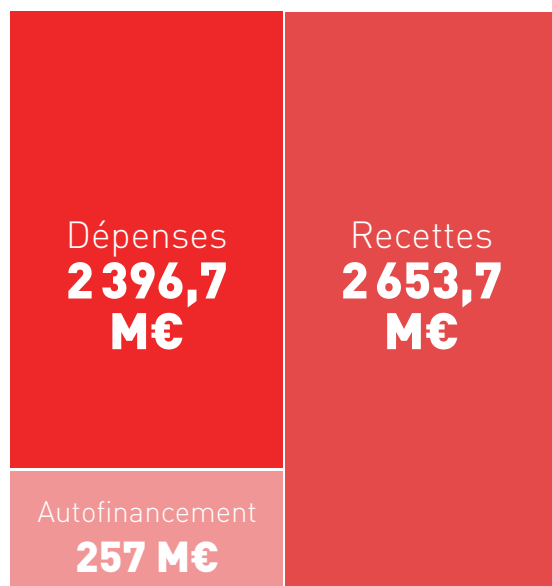
3 162 MILLIONS D'EUROS*

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



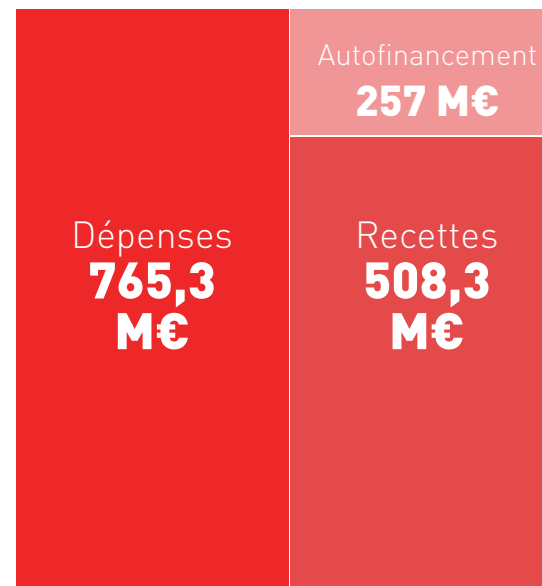
FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).



INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants: nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

> FONCTIONNEMENT : 2 396,7 M€ DÉPENSES

Subventions et participations > 400,3 M€

dont
139,8 M€ contribution au Sytral
113,1 M€ contribution au SDMIS (Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours)
22,7 M€ dotations aux collèges

Dotation de compensation métropolitaine > 72,3 M€

Versement au Conseil départemental du Rhône permettant d'égaliser les taux d'épargne nets des deux collectivités

Dépenses à caractère social > 727 M€

dont
292,3 M€ frais de séjours et d'hébergement pour personnes handicapées (144,5 M€), pour personnes âgées (35,2 M€) et pour l'enfance (112,6 M€)
238,2 M€ allocation revenu de solidarité active
114,1 M€ allocation personnalisée d'autonomie (personnes âgées)
50 M€ prestation de compensation du handicap
9,6 M€ allocation compensatrice tierce personne

Charges financières > 51,3 M€

Autres charges > 50,3 M€

dont
49,3 M€ participation aux bilans des zones d'aménagement concédées

Charges générales > 350,7 M€

Principalement les grands marchés qui permettent l'exercice des politiques publiques dont 14 M€ pour le fonctionnement de l'usine d'incinération Lyon nord, 7M€ pour le lavage et balayage des voies, 5 M€ pour le transport des élèves et étudiants handicapés

Dépenses de personnel > 437,8 M€

pour un effectif de près de 9 100 agents

Reversement aux communes > 234,1 M€

213,7 M€ attribution de compensation
20,5 M€ dotation de solidarité communautaire

Péréquation > 72,9 M€

dont
16,1 M€ prélèvements au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux
22,8 M€ fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
13,8 M€ prélèvements au titre du fonds de solidarité en faveur des départements

> FONCTIONNEMENT : 2 653,7 M€

RECETTES

Autres recettes de gestion

> 372,4 M€

dont

- 65 M€ redevance d'assainissement
- 31 M€ péage BPNL
- 21,3 M€ réfection de tranchées
- 12,1 M€ parcs de stationnement
- 41 M€ participations

Dotations de l'État

> 485,2 M€

dont

- 408,3 M€ dotation globale de fonctionnement
- 63,9 M€ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- 11,3 M€ allocations compensatrices de fiscalité

Autres recettes fiscales

> 738,4 M€

dont

- 261,4 M€ droits de mutation à titre onéreux
- 107,6 M€ fonds national de garantie des ressources individuelles
- 113,7 M€ taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Fiscalité sur les entreprises

> 653,4 M€

dont

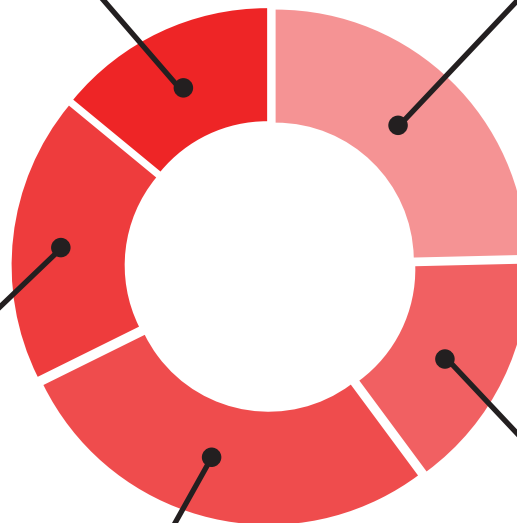
- 274,7 M€ contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
- 223,5 M€ cotisation foncière des entreprises
- 93,4 M€ taxe foncière
- 39,4 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fiscalité sur les ménages

> 404,4 M€

dont

- 160,9 M€ taxe foncière
- 150,7 M€ taxe d'habitation
- 91,9 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères



BUDGET 2017 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> INVESTISSEMENT : **765,3 M€** DÉPENSES

Crédits opérationnels PPI*

> **521,7 M€**

398,8 M€ d'études, acquisitions et travaux

94,4 M€ de subventions versées

28,5 M€ d'autres crédits opérationnels
dont 23,5 M€ de travaux d'aménagement
pour le compte de tiers

Dépenses annuelles d'investissement

> **2,8 M€**

dont

2,7 M€ de reversement de taxe d'aménagement

Emprunts

> **240,7 M€**

dont

172,1 M€ remboursement du capital de la dette

68,6 M€ de refinancement de la dette



* La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

> INVESTISSEMENT : 508,3 M€ RECETTES

Recettes annuelles d'investissement

> 95,5 M€

dont

32 M€ Fond de compensation de la TVA (FCTVA)

20 M€ amendes de police

4,8 M€ dotation d'équipement des collèges reçue de l'État

18 M€ taxe d'aménagement

20,6 M€ produit des ventes d'actifs

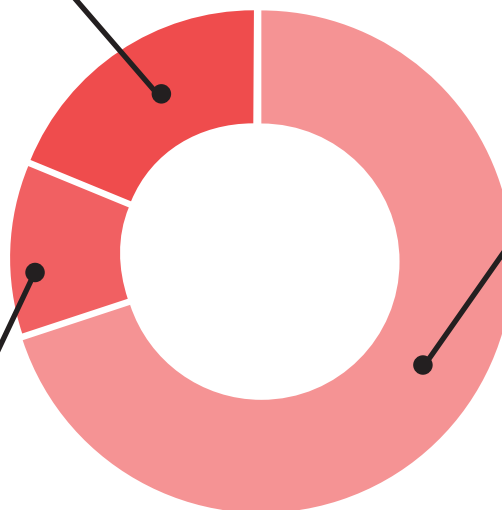
0,1 M€ autres crédits hors programmation pluriannuelle

Crédits opérationnels PPI *

> 57,3 M€

39,8 M€ de subventions reçues

17,5 M€ autres crédits opérationnels dont 16,7 M€ de travaux d'aménagement pour le compte de tiers (remboursement)



Emprunts

> 355,5 M€

dont

286,9 M€ d'emprunts à contracter

68,6 M€ de refinances de la dette



* La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

487,6 M€dont **487,4 M€** au budget principal

Développement économique et compétitivité de la Métropole

**> 30,4 M€***

Accompagner le développement des entreprises de la métropole lyonnaise en renforçant leur compétitivité et en proposant une offre d'accueil adaptée à leurs besoins.

Cette politique intervient sur les facteurs-clés de compétitivité que sont l'innovation et l'entrepreneuriat.

647 855

emplois salariés (privés et publics)

+ 20 %

d'implantations d'entreprises par rapport à 2015

15 386

entreprises créées en 2015 dans la métropole

Rayonnement et attractivité de la Métropole

**> 31,3 M€***

Développer le rayonnement et l'attractivité de la métropole lyonnaise en renforçant sa notoriété, sa capacité d'anticipation et de mobilisation, en garantissant la cohérence de son action.

Faire de notre territoire une destination d'accueil incontournable pour les entreprises, les investisseurs, les touristes, les talents. Un véritable « challenger » des grandes métropoles européennes.

10^e

ville la plus attractive en Europe en 2017 (classement PWC et urban Land Institute)

290 000 m²

de bureaux placés en 2016

9,5 millions

de passagers à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry en 2016

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Ville intelligente et politique numérique



> **16,7 M€**

dont **16,5 M€** au budget principal

Moderniser l'administration métropolitaine et créer un cadre de vie numérique qui s'appuie sur le déploiement d'infrastructures, la gouvernance des données d'intérêt général et un environnement de confiance numérique.

Faire bénéficier pleinement l'agglomération de l'intelligence collective et de la croissance des filières numériques.

107

expérimentations Métropole intelligente

7 000

entreprises dans la filière numérique

Insertion et emploi



> **259,7 M€***

Organiser et assurer la gestion du Revenu de solidarité active (RSA), sur le territoire de la Métropole, tout en proposant des parcours facilitant l'insertion sociale et professionnelle.

Mobiliser, autour des questions d'intégration, les acteurs du monde économique pour développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

39 133

allocataires RSA en novembre 2016

18 %

des emplois sont dans le secteur industriel

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Enseignement supérieur et recherche



> 21,3 M€*

Accompagner le site universitaire dans sa stratégie de développement, au service de la compétitivité et de l'attractivité de la Métropole, conforter le rôle de l'Université de Lyon et proposer des services aux étudiants pour améliorer leur intégration dans la cité.

2^e

pôle universitaire de français

145 000

étudiants

26

établissements universitaires et grandes écoles regroupés
au sein de l'Université de Lyon

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

Éducation



> 85,2 M€*

Accueillir les collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité et adapté aux évolutions pédagogiques. La Métropole prend en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, y compris le recrutement et la rémunération des agents affectés à l'entretien et la restauration. Elle verse aussi les dotations nécessaires au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

La Métropole soutient également des actions éducatives pour encourager la réussite scolaire, le bien être à l'école et le développement de la citoyenneté.

64 512

collégiens pour l'année scolaire 2016/2017

11

collèges rénovés d'ici 2025

10,9 M€

pour le schéma numérique éducatif 2016-2018

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Culture



> **37,8 M€***

La Métropole soutient la création et la diffusion, les enseignements artistiques, la lecture publique ou encore la valorisation du patrimoine. Cette politique publique vise à faire de la métropole lyonnaise une métropole créative, interculturelle et inclusive, qui favorise la connaissance, l'échange et la transmission des savoirs. Une métropole qui rayonne à l'international par ses festivals, ses biennales et ses coopérations culturelles.

116 000

spectateurs à la Biennale de la danse 2016

23 439

élèves inscrits dans les établissements d'enseignements artistiques soutenus par la Métropole

700 000

visiteurs au musée des Confluences

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

Sport



> **5,3 M€***

Soutenir les principaux acteurs du monde sportif, dans toute leur diversité, au niveau local pour une animation des territoires, mais aussi au niveau national ou international pour les clubs de haut niveau, véritables ambassadeurs de la Métropole.

Cette politique a aussi pour finalité de croiser avec les thématiques de la santé, du handicap, de la jeunesse et de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi pour faire du sport un levier supplémentaire au service de ces politiques publiques.

250 000

licenciés dans les clubs sportifs de la Métropole

> SOLIDARITÉS ET HABITAT

579,7 M€*

Politique de l'enfance et de la famille



> 124,9 M€*

La Métropole anime la politique de prévention et de protection de l'enfance. Elle accompagne les familles en difficultés éducatives.

La Métropole met en oeuvre des mesures de protection en cas de danger avéré : l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), accueille et accompagne des enfants jusqu'à 18 ans et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans (placés sur décision judiciaire ou à la demande des parents).

La Métropole attribue également les agréments des candidats à l'adoption.

3 374

enfants accueillis en 2016 dont 2 804 en établissements

400

professionnels au service des parents

Protection maternelle infantile et prévention santé



> 4,8 M€*

La Métropole assure le suivi des grossesses, des préparations à la naissance et à la parentalité, et peut aider à organiser le quotidien avec l'enfant.

Elle accompagne et oriente la famille lorsque le nourrisson est hospitalisé en service de néonatalogie ou porteur de handicap.

Elle veille également à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle.

Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix du mode d'accueil pour l'enfant.

22 258

naissances en 2016

9 284

assistants maternels agréés

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> SOLIDARITÉS ET HABITAT

Compensation du handicap



> 211,6 M€*

La Métropole de Lyon pilote la politique publique à destination des personnes en situation de handicap.

Elle les accompagne tout au long de leur parcours et projet de vie, de la petite enfance à l'âge adulte, du domicile à l'établissement, dans leurs déplacements et leur vie quotidienne, personnelle, familiale et professionnelle.

Via les Maisons de la Métropole et en lien avec la Maison départementale - métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la Métropole informe, oriente, et accompagne les personnes en situation de handicap, évalue leurs besoins, instruit leurs demandes et attribue les prestations.

7 124

bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap en 2016

2 950

bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement en 2016

12 000

travailleurs en situation de handicap

Politique du vieillissement



> 153,4 M€*

Chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, la Métropole coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie et de perte d'autonomie, du domicile à la vie en établissement.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, de garantir un accueil de qualité pour les personnes âgées dépendantes et de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable.

Le versement des prestations, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale, contribue à la mise en oeuvre de cette mission.

187

établissements pour personnes âgées

26 447

bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie en 2016

Habitat et logement



> 85,1 M€*

La Métropole œuvre pour que chacun puisse trouver une solution de logement adaptée à son parcours et à sa situation.

La politique logement s'adresse à toutes les populations en difficulté ou en situation de précarité afin de permettre l'accession ou le maintien dans des logements adaptés.

Elle s'articule avec les actions menées en faveur de l'habitat comme le financement de la production de nouveaux logements, le rééquilibrage de l'offre et l'introduction de la mixité dans les quartiers.

La Métropole conduit de grands projets d'aménagement incluant la construction de logements.

Elle a une action de planification, notamment avec la mise en oeuvre du PLU-H.

113 000

logements construits sur le territoire en 13 ans

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

305,5 M€

dont **286,9 M€** au budget principal

Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)



> 69,3 M€

dont **62,2 M€** au budget principal

Favoriser l'équité entre les territoires de la Métropole et l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et services.

Cette politique s'appuie sur le contrat de ville métropolitain signé en juillet 2016 par l'État, la Région, la Métropole, 24 communes, les bailleurs sociaux et leurs partenaires autour du développement économique et de l'emploi, du lien social et de l'amélioration du cadre de vie.

14

projets de renouvellement urbain (NPNRU) sur le territoire

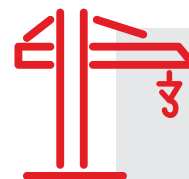
8

sites d'intérêt national

100 000

habitants dans les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU)

Développement urbain



> 107,9 M€

dont **96,8 M€** au budget principal

Accompagner le développement de l'agglomération et l'aménagement du territoire, en cohérence avec les différentes politiques publiques de la Métropole.

Mise en cohérence de nombreuses thématiques dont l'habitat, le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la qualité des espaces publics et la mobilité.

> AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public



> 55,7 M€

dont **55,3 M€** au budget principal

Au cœur des préoccupations de la Métropole : la qualité et la facilité d'usage des espaces publics dont elle gère la conception, l'entretien et la gestion.

Les questions de conception, de coûts de gestion, d'entretien (propreté entre autres) et d'usage (prise en compte de toutes les mobilités, notamment modes doux) sont traitées conjointement.

3 398 km

de voies gérées par la Métropole

1 307

d'ouvrages d'art dont 302 ponts, 70 passerelles piétonnes, 63 trémies

40 625

interventions des équipes polyvalentes de voirie

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

Coopérations territoriales



> 72,6 M€*

Développement des partenariats avec des établissements publics de coopération intercommunale, des communes ou des structures comme le Pôle métropolitain ou le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise).

Cette politique s'appuie sur des outils de planification stratégique ou d'échanges qui ont permis l'émergence de projets décisifs, comme celui de la Plaine St Exupéry.

> MOBILITÉ

345,5 M€

dont **335 M€** au budget principal

Mobilité des biens et des personnes



> 345,5 M€

dont **335 M€** au budget principal

En lien avec le développement urbain, cette politique impulse une métropole multipolaire, favorisant le lien entre les territoires, les distances courtes et une mobilité choisie.

Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole, en lien avec le Sytral, la Région et l'État, oeuvre pour le développement de sites bien desservis par les transports en commun, l'optimisation des infrastructures existantes, la promotion des modes doux, de la voiture partagée et des transports en commun, dans une perspective de préservation de la qualité de l'air.

720 km

d'aménagements cyclables

67 640

abonnés Velo'v fin 2016

202 000

locations pour le service de véhicules électriques Bluely (déc. 2016)

> ENVIRONNEMENT

328,6 M€

dont **250 M€** au budget principal

Transition énergétique



> 2,6 M€

dont **1,6 M€** au budget principal

La politique de transition énergétique place la Métropole en chef de file avec pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'écologie industrielle, maîtriser la dépense en énergie, renforcer et coordonner la planification territoriale de la production énergétique, organiser et garantir le service public de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur urbains et les concessions de gaz et électricité.

140

entreprises accompagnées dans le cadre du programme Lyon Éco Énergie

30 %

d'économie pour les « familles à énergie positive » sur leurs dépenses en énergie

> ENVIRONNEMENT

Cycle de l'eau



> 106,1 M€

dont **28,5 M€** au budget principal

Garantir l'approvisionnement du territoire en eau potable et à préserver la qualité des milieux aquatiques et la ressource en eau pour les générations futures.

La Métropole assure la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention du risque inondation.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte réglementaire en pleine évolution et de plus en plus exigeant.

93 millions de m³

d'eau potable par an

425 257 m³

d'eau traité par jour

12

stations de traitement des eaux usées

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

Cycle des déchets



> 84,4 M€*

Favoriser la réduction des déchets à la source, le développement du recyclage, la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (chauffage urbain), le développement du réemploi et des recycleries, etc.

La Métropole informe et sensibilise les habitants au tri des déchets.

277,4 kg

d'ordures ménagères et de collecte sélective collectés par habitant par an

19

déchèteries

250 tonnes

récoltées dans les 9 donneries

> ENVIRONNEMENT

Qualité de vie, santé & environnement, risques



> 124,9 M€*

Articuler les questions environnementales du cadre de vie avec la prise en compte des enjeux de santé des habitants.

Cette politique concerne des domaines aussi divers que la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, la qualité de l'alimentation, mais aussi la sensibilisation aux comportements individuels contribuant à la santé publique

Espaces naturels, agricoles et fluviaux



> 10,6 M€*

Préserver les espaces non bâtis, dans le cadre d'un développement urbain vertueux. Cette politique s'appuie notamment sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et de promotion des activités agricoles.

Son volet fluvial cherche à mettre en valeur le Rhône et la Saône, à préserver le milieu aquatique, et à faire des préconisations en matière de transport de marchandises et de développement touristique.

14

grands parcs

500 km

de sentiers de randonnée

40 %

d'espaces verts et agricoles sur le territoire

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> RESSOURCES

1 149,3 M€

dont 1 057,4 M€ au budget principal

Fonctionnement de l'institution

> Fonctionnement de l'institution

Fonctionnement de la Métropole : ressources humaines, interventions logistiques, patrimoine et bâtiments, politique assurantielle.

> Gestion financière

Gestion de la dette (remboursement du capital, gestion du produit des emprunts et de la trésorerie) et des ressources de la collectivité issues des recettes fiscales et des dotations de l'État.



Fonctionnement

> 531,7 M€

dont 489,6 M€ au budget principal

Gestion financière

> 617,6 M€

dont 567,8 M€ au budget principal